



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
SERVICES DE CONSULTANTS (FIRME)**

SENEGAL

Elaboration d'un Plan d'Investissement de la transition énergétique juste (JET) au Sénégal et renforcement de capacités des acteurs

SECTEUR : Energie

Référence de l'accord de financement : FONDS DES ENERGIES DURABLES POUR L'AFRIQUE (SEFA) - PROGRAMME CATALYSEUR POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE EN AFRIQUE (AETC) – PHASE 1

N° d'Identification du Projet : n° P-Z1-F00-142

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un don d'un montant de deux millions de dollars (2 000 000 USD) du Groupe de la Banque Africaine de Développement, financé par le Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA) pour appuyer la mise en œuvre de la Transition énergétique et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer **l'élaboration d'un Plan d'Investissement de la transition énergétique juste (JET) au Sénégal et le renforcement de capacités des acteurs nationaux sur la Transition énergétique.**
2. Les services prévus au titre de cette mission comprennent l'organisation de benchmark sur la Transition énergétique et le Partenariat pour une transition énergétique juste JETP, la réalisation d'études préliminaires et l'élaboration du rapport sur les objectifs nationaux et les perspectives pour la transition énergétique, l'élaboration du plan d'investissement du JETP d'ici juin 2024 et la formation des acteurs nationaux sur la transition énergétique. Les prestations du Consultant démarreront le plus rapidement possible dès la fin du processus de recrutement et la période d'exécution des prestations n'excédera pas 12 mois.
3. Le Secrétariat permanent à l'Energie du Ministère du Pétrole et des Energies invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la

Banque Africaine de Développement, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous.
6. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français en un (01) original et trois (03) copies physiques et déposées, soit par voie électronique, soit physiquement, aux adresses indiquées ci-dessous au plus tard le vendredi **13 octobre 2023 à 10h30**, heure de Dakar et porter expressément la mention « Elaboration d'un Plan d'investissement de la transition énergétique juste (JET) au Sénégal et renforcement de capacités des acteurs nationaux ».
7. Les dossiers de manifestations d'intérêts seront ouverts le vendredi 13 octobre 2023 à 10h40mn, heure de Dakar dans la salle de réunion du Secrétariat permanent à l'Energie sise à 7, rue Jean Mermoz, Plateau au 10<sup>ème</sup> étage, Dakar-Sénégal.

### **Adresse de correspondance**

À l'attention de Monsieur le Secrétaire permanent à l'Energie  
7 bis rue Jean Mermoz, 10<sup>ème</sup> étage, Plateau  
Dakar, SENEGAL  
Tel: (+221) 33 920 10 30 ou 77 630 98 42  
E-mail: [spe.mpe@mpe.gouv.sn](mailto:spe.mpe@mpe.gouv.sn)

8. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Secrétariat permanent à l'Energie de le retenir sur la liste restreinte.